

Assistant de Service Social

Intervention sociale

Favorise l'accès aux droits, soutient le pouvoir d'agir des personnes et contribue au développement social des territoires.

L'Assistant de Service Social exerce dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, dans le respect de la définition du travail social fixée par l'article D. 142-1-1 du code de l'Action sociale et des Familles. Il met en œuvre un accompagnement social global, individuel et collectif, visant à favoriser l'insertion sociale et à améliorer les conditions de vie des personnes, familles et groupes qu'il accompagne. Dans une démarche éthique et déontologique, il instaure une relation d'aide qui favorise leur participation, en tenant compte de leurs singularités, de leurs aspirations et de leurs potentialités. Garant du respect de leurs droits et libertés, il veille à soutenir leur expression et leur autodétermination, dans le respect du secret professionnel.

À partir d'une analyse globale et multiréférentielle de chaque situation, l'Assistant de Service Social élabore un diagnostic social et un plan d'intervention construits avec la participation des personnes concernées. Il initie et pilote des actions collectives et de prévention, et participe aux démarches de développement social en complémentarité avec les autres acteurs du territoire. Professionnel du réseau autant que de la relation individuelle, il coordonne des coopérations territoriales avec les collectivités, les associations et les acteurs de la santé, contribuant ainsi à la lutte contre les exclusions, à la cohésion sociale et au développement social local.



Diplôme d'État
niveau 6



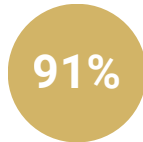
Éligible au
CPF



Condition d'accès
diplôme, certificat
ou titre de niveau 4



de réussite
promotion 2026



d'insertion professionnelle
promotion 2025

LES MISSIONS

- Accueil, écoute et évaluation globale des situations ;
- Accompagnement social individuel et collectif favorisant l'accès aux droits et le pouvoir d'agir ;
- Médiation entre la personne et les institutions ;
- Conduite de projets collectifs et d'actions de prévention ;
- Coopération territoriale et contribution aux politiques de cohésion sociale.

LIEUX D'INTERVENTION

L'Assistant de Service Social exerce dans les trois fonctions publiques :

- État (rectorats et éducation nationale, justice — services pénitentiaires d'insertion et de probation, protection judiciaire de la jeunesse) ;
- Hospitalière (établissements de santé) ;
- Territoriale (conseils départementaux, centres communaux d'action sociale, communes).

Il intervient également dans les organismes de protection sociale (CAF, CPAM, MSA), les établissements et services médico-sociaux (EHPAD, ESAT, IME, CHRS...), les associations du secteur social, et dans le secteur privé, au sein des services sociaux du travail en entreprise.



FORMATION

La formation préparant au Diplôme d'État d'Assistant de Service Social se déroule sur trois ans.

Elle comporte 1517 heures d'enseignement théorique (dont 12 heures d'accompagnement individualisé) et 1925 heures de formation pratique (55 semaines), sous forme de stages.

Un des stages peut être réalisé à l'étranger.



BLOCS DE COMPÉTENCES

- **Bloc 1** « Concevoir et conduire un accompagnement social favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie. »
- **Bloc 2** « Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation. »
- **Bloc 3** « S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale. »
- **Bloc 4** « S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social. »



PRISE EN CHARGE

PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS EN FONCTION DE VOTRE STATUT :

- Formation financée par le Conseil Régional, dans la limite des places disponibles, pour les demandeurs d'emploi ou public en continuité de parcours scolaire.
- Formation éligible aux contrats en alternance (sous réserve que vous trouviez un employeur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Formation éligible à un financement OPCO pour les personnes en cours d'emploi.



ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

La carrière d'Assistant de Service Social peut évoluer vers des formations supérieures ou d'encadrement tel que les :

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention (CAFERUIS)
- Diplôme d'État de Médiateur Familial (DEMF)
- Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissements ou de Service d'intervention sociale (CAFDES)
- Master universitaire

HÉTIS

Haute école du travail
et de l'intervention sociale

ACCÉDEZ À LA FORMATION

Contactez le Pôle Accueil et Orientation de HÉTIS qui étudiera avec vous votre projet de formation.



6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice
102 Parvis Gillet | Avenue Philippe Seguin 83300
Draguignan

Tel. 04 92 07 77 97 | info@hetis.fr | www.hetis.fr

